

Paris, le 30 novembre 2015

Assassinat de Tahir Elçi, militant des droits de l'Homme

Le 28 novembre 2015, Tahir Elçi, Bâtonnier de l'ordre des avocats de Diyarbakir en Turquie, militant des droits de l'Homme et spécialiste des procédures devant la Cour européenne des droits de l'Homme a été abattu en pleine rue alors qu'il donnait une conférence de presse sur la destruction du patrimoine historique de la ville par les attaques récentes de l'armée turque.

Le Syndicat des avocats de France exprime ses sincères condoléances et sa solidarité à sa famille, ses amis, le barreau de Diyarbakir, et aux militants des droits de l'Homme qui ont soutenu sa lutte en Turquie.

Partisan de la paix, il appelait les Kurdes à ne pas entrer dans la logique armée, tout en rappelant que le PKK constituait un mouvement national de libération et non « *une organisation terroriste (...) même si certaines de ses actions sont de caractère terroriste* ». Pour ces propos, il avait récemment été placé en garde à vue et faisait l'objet de poursuites par l'État turc. Le lynchage médiatique dont il a été victime en a fait une cible. Son assassinat résulte de son engagement pour le droit et la justice.

Avec l'ensemble des organisations membres de l'association Avocats européens démocrates, le Syndicat des avocats de France demande à tous les avocats et avocates de rendre un hommage spécial à la figure de Tahir Elçi le 23 janvier 2016, date de la journée de l'avocat menacé.

Mais l'hommage rendu à Tahir Elçi ne sera pas suffisant pour répliquer aux atteintes aux droits de l'Homme qu'il dénonçait.

Face à ce terrible crime il est inconcevable que le Gouvernement turc n'ouvre pas une enquête indépendante pour trouver ses responsables directs et indirects.

En outre, le Conseil des ministres de l'Union européenne et le Parlement européen doivent s'engager plus avant sur la situation en Turquie et demander à l'État turc qu'il mette en place un contrôle effectif du respect des droits de l'Homme pour éviter l'impunité des coupables des crimes contre l'Humanité dont ils bénéficient de façon récurrente en Turquie et au Kurdistan.

À défaut, un soupçon de connivence avec tous ces crimes pèsera de nouveau sur l'État turc et son Gouvernement. Le principe démocratique, qui a guidé la création de l'Union européenne, impose la condamnation de tous les crimes commis par l'État turc et les forces para-policières et paramilitaires en Turquie ainsi que des atteintes portées aux libertés et aux droits de l'Homme, lorsqu'il a recours à la répression contre son peuple, contre les journalistes, à la terreur et au meurtre.